

70 ans

de service public local



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE - 1937 / 2007



Depuis 1937, le SIEIL construit l'avenir au quotidien

“Est autorisée en Indre-et-Loire, la création d'un syndicat dit « syndicat départemental d'électrification... »” Ce sont par ces mots que l'article premier de l'arrêté d'autorisation signé par Camille Vernet, préfet, portait le SIEIL sur les fonds baptismaux le 29 septembre 1937 à Tours. Ville qui, par un curieux pied de nez de l'Histoire, reste encore la seule à ne pas y adhérer.



Bernard Cordier



André-Georges Voisin

En recevant la mission d'autorité concédante de la part des communes adhérentes, le SIEIL s'est engagé dans un processus qui accompagnera – *et accompagne encore aujourd'hui* – le développement économique de notre département. Au cours de ces soixante-dix années, son action n'a cessé de s'intensifier pour accroître la qualité du service rendu au public.

D'abord pour apporter la fée électricité de bourg en bourg à travers la campagne de Touraine, et réduire peu à peu les “écarts”. Puis, l'autonomie financière venant, et l'autonomie tout court, pour proposer des services répondant toujours mieux aux attentes des communes dont le SIEIL est un relais de proximité irremplaçable.

Enfouissement des réseaux, maîtrise de l'énergie, compétence gaz, cartographie numérisée, éclairage public... le Syndicat est à vos côtés pour imaginer l'avenir. Son équipe s'y consacre au quotidien, comme l'ont fait ses prédécesseurs depuis 1937.

Sommaire

Le SIEIL aujourd'hui : ses compétences, ses moyens, ses réalisations	5
XIX ^e -XX ^e siècles : la Touraine se met en lumière	10
1937-1992 : une course d'étapes	18
Le temps de la maturité	22
Le SIEIL à l'heure européenne	26

*Document réalisé avec l'aimable collaboration de M. Jean Pinson,
M. André-Georges Voisin et l'autorisation de Mme Lisa Archambeau-Gounin,
petite-fille de M. Emile Gounin.*

Directeur de la publication : Bernard Cordier
Rédaction : Patrick Chateau
Photos : Droits réservés, SIEIL, Eyewire, Goodshoot.com
Conception et réalisation : Projectil



Le SIEIL aujourd'hui : ses compétences, ses moyens, ses réalisations

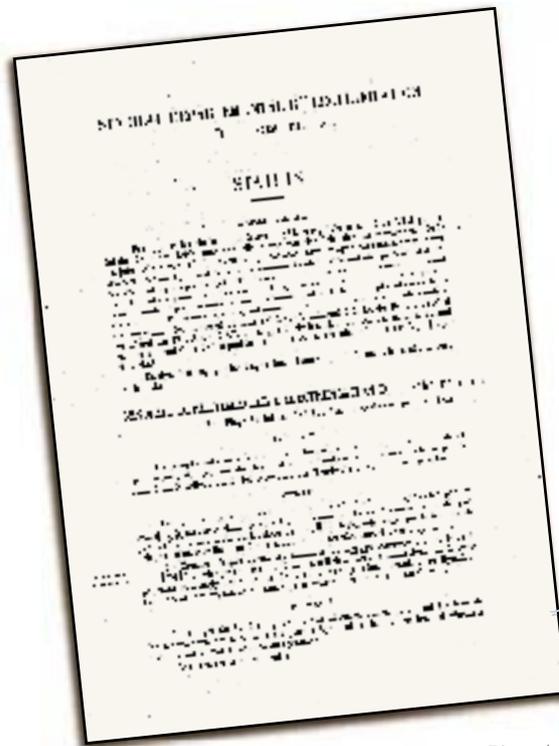
Le service public, plus que jamais

Il est loin le temps où les communes assumaient seules la responsabilité de développer leur réseau de distribution de l'électricité. En adhérant au SIEIL, elles ont appris à se reposer sur le savoir-faire d'un partenaire aux compétences de plus en plus expertes afin de mieux répondre à leurs besoins.

Vous êtes encore nombreux à ne pas connaître l'existence du SIEIL. Et pourtant, vous utilisez en permanence le réseau de distribution d'électricité dont il a la propriété et le devoir de gestion... Pour résumer, cette précieuse énergie est produite à partir des centrales nucléaires, de barrage hydraulique, de parc d'éoliennes... Puis, Réseau de transport d'électricité (RTE) la transporte sur ses lignes à haute tension. Enfin, Electricité de France (EDF), et désormais de nouvelles entreprises concurrentes, utilisent le réseau du SIEIL pour son acheminement jusqu'au consommateur.

▶ 1937, création du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL), développe et renforce le réseau de distribution d'électricité, en particulier dans le domaine rural. Aujourd'hui, toutes les communes du département y adhèrent, à l'exception de la ville de Tours.



À l'origine, chacune d'elles avait la responsabilité de développer son propre réseau de distribution de l'électricité. Dès 1923, elles avaient commencé à se regrouper pour confier l'organisation de la distribution d'énergie à des syndicats locaux d'électrification. Déjà, les maires avaient compris tout l'intérêt de s'unir pour assumer en commun cette mission de service public. En 1937, la création du SIEIL concrétisa ce processus.

► Une mission de service public

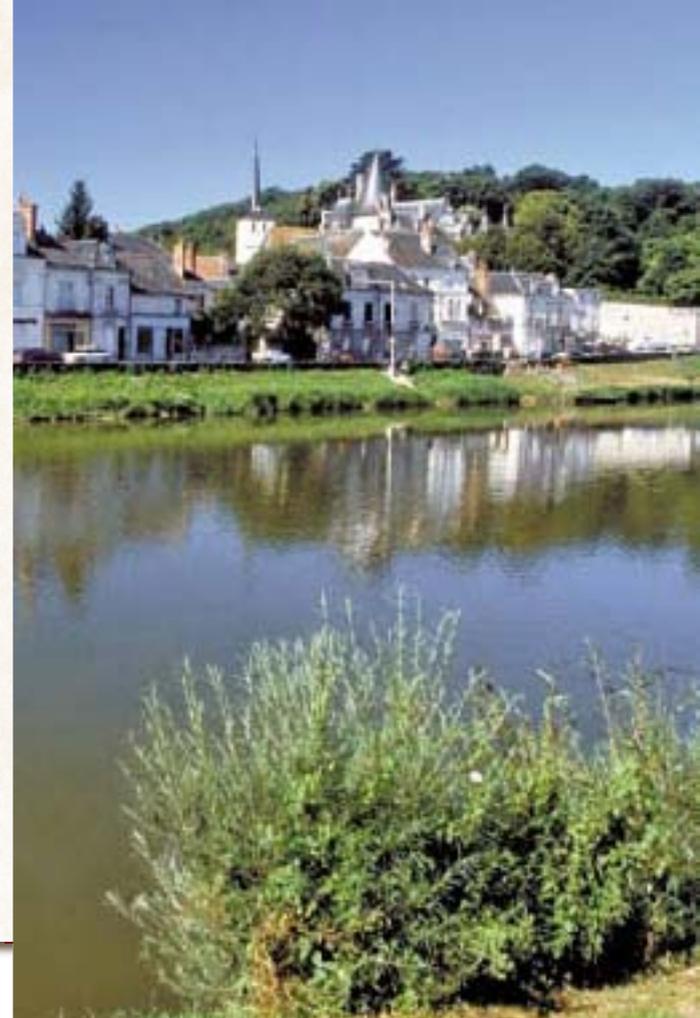
Dans la chaîne qui relie les centrales de production d'électricité aux consommateurs, le SIEIL a reçu des 276 communes adhérentes la mission d'autorité concédante. À ce titre, le Syndicat a passé un contrat de concession avec EDF pour assurer l'exploitation du réseau de distribution. En quelque sorte, EDF en

est locataire et le SIEIL son propriétaire au nom des communes, et donc de chaque citoyen. Un schéma qui se répète partout dans l'hexagone. Le SIEIL a pour mission essentielle de contrôler en permanence l'exploitant EDF afin de garantir l'égal accès de tous à l'énergie électrique. Le Syndicat s'assure que la qualité et la fiabilité du réseau correspondent aux normes attendues. C'est donc au SIEIL que revient en partie

la responsabilité du service public de l'électricité dans notre département. En 2006, la concession du SIEIL a desservi 426 958 habitants d'Indre-et-Loire. Soit un nombre estimé de 238 283 usagers (en fonction du parc de branchements).

► L'extension des réseaux

Les lois Solidarité et renouvellement urbain (dite SRU du 13 décembre 2000) et Urbanisme et habitat (du 2 juillet 2003) octroient au SIEIL la qualité de maître d'ouvrage pour intervenir dans les travaux d'extension des réseaux relevant d'équipements publics.



Véretz

► Le renforcement des réseaux

Le SIEIL continue d'œuvrer pour assurer sa mission essentielle de service public auprès des communes rurales. Depuis 2005, le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) propose un programme spécifique de sécurisation destiné à pallier les défaillances des réseaux fils nus en cas de tempête.



Dame-Marie-les-Bois

Le réseau basse et moyenne tension d'Indre-et-Loire s'étend sur **14 580** kilomètres.



Convention de concession (1931)

➤ L'effacement des réseaux

L'examen de l'état du réseau basse et moyenne tension – 14 580 kilomètres – laisse clairement apparaître la progression du souterrain au détriment de l'aérien. En milieu rural, l'aérien occupe 8 727 kilomètres, et le souterrain 2 022 kilomètres (1 926 en 2005). En effet, le Syndicat poursuit ses efforts

En 2006, le SIEIL a desservi
quelque **238 283 usagers.**



en faveur de l'esthétique du réseau électrique dans le cadre des programmes soutenus par ses différents partenaires financiers : le FACÉ, le Conseil général d'Indre-et-Loire, et EDF. En 2006, le Syndicat a mis en place un programme adapté afin de maintenir les engagements pris suite à la réduction de moitié de la subvention départementale.

► La maîtrise de la demande d'énergie

Aux côtés de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la région Centre, le SIEIL contribue au financement de l'Espace info énergie (pour un tiers du budget total, soit 60 000 €). L'objectif : favoriser les économies, le respect de l'environnement, ainsi que le développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique accroît les pouvoirs d'intervention des collectivités locales en matière de réduction de la demande des consommateurs finals. Ainsi, l'Agence locale de l'énergie (ALE) d'Indre-et-Loire a pu voir le jour avec le soutien du SIEIL, de l'ADEME, de la région Centre, et de la communauté d'agglomération Tour(s)plus.

► L'aide apportée aux foyers en difficulté

En septembre 2002, le SIEIL a signé la convention départementale de fonds d'aide au maintien des énergies. Le Syndicat s'est engagé dans cette démarche collective d'aide aux plus démunis aux côtés de la préfecture d'Indre-et-Loire, du Conseil général, de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) de EDF-Gaz de France Distribution Touraine, de France Télécom, et du Syndicat professionnel des entreprises de services d'eau et d'assainissement. Le budget consacré à ce fonds – 41 400 € en 2006 – se répartit

entre aides financières et actions de prévention. En effet, il s'agit notamment d'inciter les propriétaires des logements loués à en améliorer l'isolation afin de limiter des consommations énergétiques démesurées.

► L'activité d'électrification

Durant l'année 2006, les services du SIEIL ont traité 753 dossiers relatifs à cette activité contre 645 en 2005. En effet, toute commune peut faire une demande au Syndicat dans le but de savoir si une parcelle de terrain est desservie ou non en électricité. Si tel n'est pas le cas, le SIEIL doit chiffrer le coût d'extension correspondante du réseau électrique. Ainsi, l'équipe du service d'électrification a suivi la réalisation de 411 chantiers, répartis en 67 effacements, 109 renforcements, et 235 extensions dont 79 lotissements. Cette activité a impliqué 1 928 visites sur le terrain, soit une moyenne annuelle de 287 déplacements par agent.



*On constate une **hausse sensible** du nombre de postes de transformation au sol : transformateurs socles et postes préfabriqués ou maçonnés.*



Poste de transformation

► Le service public du gaz

Depuis 1998, les communes peuvent choisir d'adhérer à la compétence gaz du SIEIL. Ce dernier agit alors au titre d'autorité concédante et maître d'ouvrage des réseaux de distribution. Sur les 277 communes d'Indre-et-Loire, 90 étaient desservies en gaz à la fin 2006 et 28 adhérentes à la compétence gaz du SIEIL. Parmi elles, certaines étaient déjà desservies et ont demandé au Syndicat d'exercer le contrôle de leur concessionnaire. D'autres n'étaient pas encore alimentées et ont fait le choix de la délégation de service public en confiant le choix de l'exploitant du réseau ainsi que son contrôle au Syndicat.

► La cartographie numérisée et la photographie aérienne

Le SIEIL exerce sa mission de numérisation des cadastres auprès de 190 communes et 5 communautés de communes, en liaison avec la Direction générale des impôts (DGI) et la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Parallèlement, le Syndicat poursuit la diffusion des photographies aériennes de l'Institut géographique national (IGN) auprès des communes et communautés de communes. Ce service, entièrement gratuit, a été lancé en 2004 pour le compte du Conseil général d'Indre-et-Loire.

XIX^e-XX^e siècles : la Touraine se met en lumière



Les réseaux électriques en devenir...

Depuis 1886, l'électrification du département n'a pas été chose simple, ni rapide. Les initiatives et les concessionnaires se sont multipliés, ont fusionné, beaucoup ont disparu, jusqu'au réel essor du réseau électrique d'Indre-et-Loire à partir de 1910...



Le 18 novembre 1886, Tours inaugure son premier réseau électrique. Néanmoins, plusieurs décennies s'écouleront avant que cette nouvelle source d'énergie ait raison de l'éclairage au gaz. Puis, la fée électricité fait une timide apparition dans le reste du département. Elle est l'œuvre d'artisans, de petits industriels, ou encore de notables qui veulent assurer l'éclairage public de la commune et celui de quelques maisons du bourg. Ils opèrent alors à titre individuel ou par le biais de petites sociétés constituées à cet effet. Mais la puissance des machines était faible et le rayon d'action limité. Appelée "centrale" du fait de sa position fréquente au centre de la zone de distribution, cette petite usine génératrice portait souvent le nom de "secteur", car elle assurait l'alimentation d'une zone déterminée.

1910 : 21 concessions, 12 entreprises

C'est ainsi que sont créées, entre autres, la Société électrique d'Azay-le-Rideau en 1896, celle de Sainte-Maure en 1903, celle de Preuilly-sur-Claise en 1906, ou encore celle d'Yzeures-sur-Creuse en 1908. En 1900, la Société du gaz et d'électricité de Bléré / La Croix-en-Touraine avait déjà repris la concession d'électricité accordée à la commune à un électricien devenu défaillant. En 1910, le département compte 21 concessions attribuées à





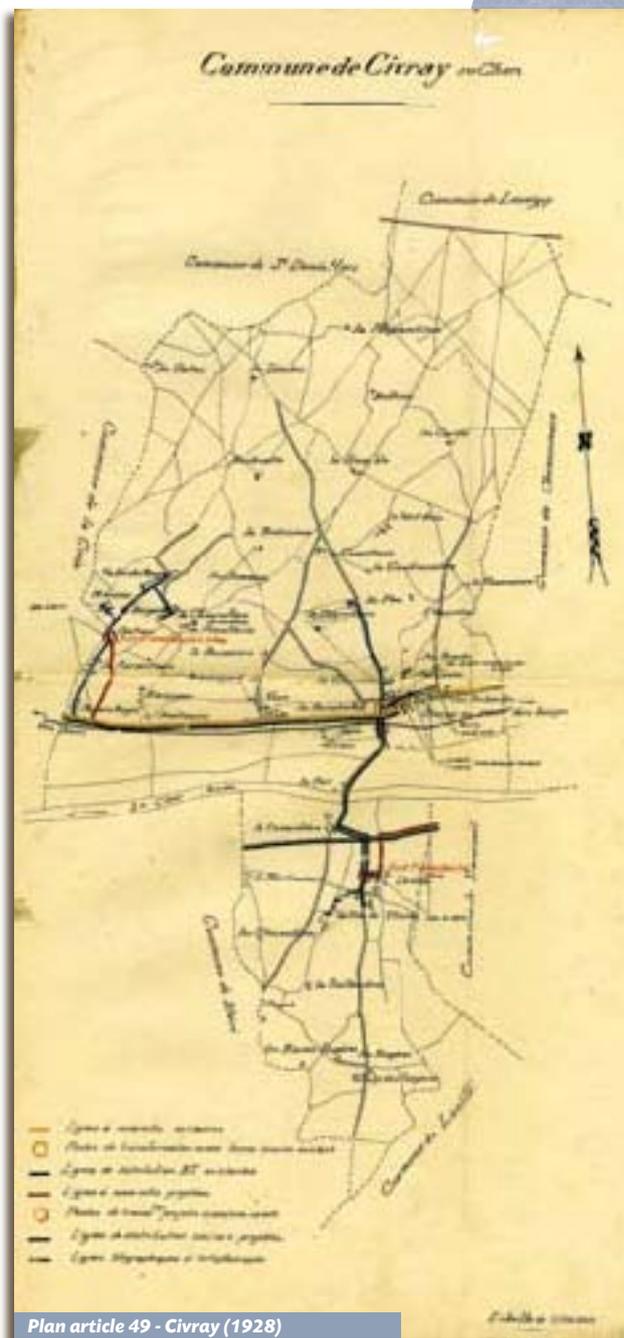
Bléré



12 entreprises différentes aux processus de création et de fonctionnement pratiquement identiques.

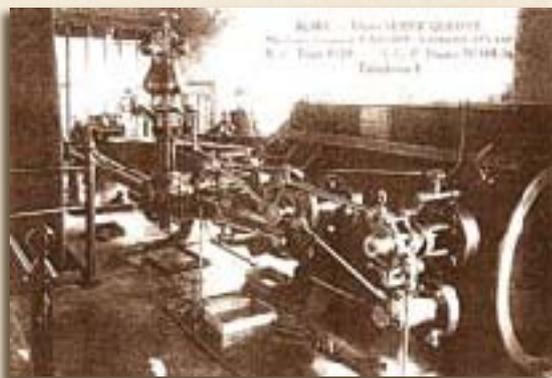
Les communes choisissent la concession de service public

Une commune avait deux choix possibles pour assurer le service public d'électricité. Première option : affecter du personnel communal chargé d'exploiter le réseau dans le cadre d'une régie municipale. Contrairement au Loir-et-Cher ou à la Vienne, notre département a rarement fait ce choix. Seconde possibilité : la concession de service public. Elle permettait à la commune de se décharger de l'exploitation sur un tiers. Le concédant (la commune ou un syndicat de communes) signait donc un contrat avec le concessionnaire auquel était annexé un cahier des charges définissant les



Plan article 49 - Civray (1928)

Appelée **“centrale”** du fait de sa position fréquente au centre de la zone de distribution, les premières usines génératrices d’électricité portaient souvent le nom de **“secteur”**, car elles assuraient l’alimentation d’une zone déterminée.



tarifs, la tension, les conditions de distribution, la zone d’exploitation... A l’expiration du contrat (prévu pour durer entre 30 et 40 ans afin de rentabiliser l’opération), un paragraphe prévoyait presque toujours le retour de tous les investissements à l’autorité concédante.

► L’avènement des grandes compagnies

Il faut attendre l’année 1910 pour assister au véritable développement de l’électricité en Indre-et-Loire. Trois grands groupes y contribuèrent avec le concours plus ou moins actif de la Compagnie générale du gaz pour la France et l’étranger (CGFE) implantée à Tours : les établissements Charles Lefèvre, la Compagnie chinonaise d’électricité, ainsi que la Compagnie distribution force et lumière. A l’origine, la CGFE ne





Rouziers



Montbazoin



A la fin de 1913, l'Electrique de Touraine dessert 1 910 abonnés répartis sur 53 communes du Nord du département.

s'intéresse qu'aux concessions gaz et électricité de Tours, de l'agglomération tourangelle et de Loches.

► **L'électrification du Nord du département**

L'électrification du Nord de l'Indre-et-Loire est indissociable de celle du Loir-et-Cher et aussi du Loiret. D'un point de vue économique, l'appartenance de ces départements à la vallée de la Loire leur confère une réelle homogénéité. Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'une entreprise ambitieuse ait eu la volonté de réaliser une distribution d'énergie électrique en dehors des cadres départementaux. Le 20 janvier 1911, Charles Lefèvre, ingénieur polytechnicien installé à Blois, crée sa société anonyme : l'Electrique du Loir-et-Cher. L'Electrique de Touraine lui succède le 31 du même mois. Elle doit assurer le transport, la distribution et l'utilisation de l'énergie

électrique sur le territoire de 7 communes de la vallée du Cher : Saint-Martin-le-Beau, Dierre, Athée-sur-Cher, Azay-sur-Cher, Véretz, Larçay, et Montlouis-sur-Loire. Le 28 juillet 1913, l'Electrique du Blésois interviendra plus modestement sur le Nord-Est de l'Indre-et-Loire. Charles Lefèvre vise alors à encercler la ville de Tours, domaine de la CGFE. De même, dans le Loir-et-Cher, il cherche à neutraliser la Compagnie générale électrique du Sud-Ouest, concessionnaire du réseau de tramways et de la distribution électrique à Blois.

► **Un développement important**

Dans la région de Château-la-Vallière, l'Electrique de Touraine conquiert 10 nouvelles concessions, plus 10 autres fin 1911, dans la région de Cormery. De leur côté, les Etablissements Charles Lefèvre (société qui conserve la tête du groupe) ont



Ligueil



Sepmes



conclu 27 autres traités de concession pendant la même période. La progression est spectaculaire : 27 communes sont alimentées en 1912, 53 en 1913. Cette même année, l'Electrique de Touraine dessert 1910 abonnés. Mais plusieurs sociétés qui ont des intérêts dans la région forment un consortium de défense pour parer à une extension qui risque de les atteindre. Opération rapidement réussie : à la faveur de difficultés financières contraignant Charles Lefèvre à céder 18 000 actions détenues dans le capital de L'Electrique du Loir-et-Cher, le consortium devient majoritaire dans le conseil d'administration. Toute idée de rivalité avec la CGFE est abandonnée au profit d'une coordination judicieuse des secteurs contigus.

Le frein de la première guerre mondiale

La première guerre mondiale stoppe le développement de la clientèle. Chaque année de conflit se solde par un résultat déficitaire pour les différentes sociétés. C'est alors que naît l'idée d'un organisme unique assurant toutes les activités de

production, de vente et d'achat de courant. Le 2 mars 1922, l'Union électrique du bassin moyen de la Loire (UEBL) voit le jour à l'initiative de la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, la Société générale d'entreprise, et la Société d'éclairage et de force par l'électricité. Cette union prend à bail l'exploitation de l'Electrique de Touraine, du Loir-et-Cher, du Blésois, ainsi que de la compagnie générale électrique du Sud-Ouest (Blois et sa banlieue). Le système connaît une phase d'expansion considérable. Les différentes sociétés fusionnent sous l'égide de la nouvelle Union électrique du Centre (UNEC). En 1946, lors de la nationalisation, elle dessert 50 660 abonnés répartis dans 178 communes du département.

La desserte du sud de l'Indre-et-Loire

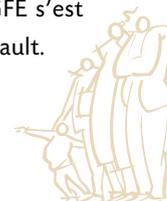
En 1914, après avoir dispersé géographiquement ses efforts, la Société Marcel Durigneux et Cie s'associe à la Compagnie de distribution de force et lumière pour effectuer des mises à



l'enquête et des demandes de concession dans 115 communes, dont 98 en Indre-et-Loire. Une fois encore, la première guerre mondiale ralentit ces activités et de nombreux réseaux ne seront jamais réalisés. En septembre 1918, ces deux entreprises fondent le Sud Loire électrique avec Les papeteries Descartes. Son objet est large : outre la construction du barrage des Maisons Rouges (à un kilomètre du confluent de la Vienne et de la Creuse), il prévoit notamment la production et la distribution d'énergie sous toutes ses formes en Touraine et dans les régions limitrophes. La guerre et la majoration constante des prix, et particulièrement ceux des matériaux de construction, des machines et des appareils électriques modifient les données économiques du projet. La CGFE apportera les fonds nécessaires jusqu'à ce qu'elle impose la dissolution de Sud Loire électrique. Une décision qui entraîne la dissociation des activités entre la production d'une part, et la distribution d'autre part.

► La création des usines hydroélectriques de Creuse et Vienne

L'aménagement de la chute du Bec des Deux-Eaux est poursuivi par les papeteries Descartes. Ce barrage sera capable d'assurer, outre l'alimentation de la papeterie, la fourniture en électricité des Ciments du Pavier, et concourir à l'alimentation des concessions du sud du département. A la même époque, la CGFE s'est assurée la disponibilité en KWh produits par la poudrerie du Ripault.



Vou d'hier

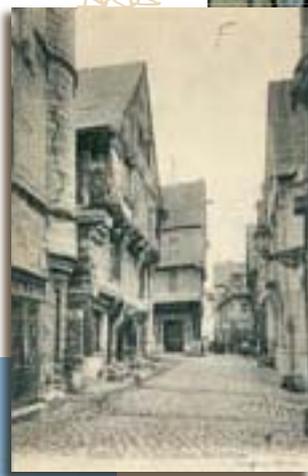


Vou d'aujourd'hui

Voilà qui permettait une distribution constante et régulière dans la région par la conjugaison des usines thermiques de Tours et du Ripault avec la centrale électrique du Bec des Deux-Eaux. Pour ce faire, une ligne de 30 000 volts est établie entre ces trois sites au cours des années 1920-1921. Parallèlement, Sud Loire électrique avait déjà construit la ligne à haute-tension reliant la papeterie au barrage des Maisons Rouges.

► L'Électricité d'Indre-et-Loire

Pour distribuer cette énergie Maurice Durigneux crée l'Électricité d'Indre-et-Loire le 17 juin 1923. Mais les réseaux restent à construire : un raccordé à Sainte-Maure sur la ligne de la CGFE, et deux autres dirigés vers Loches et Saumur. Mais, un différend avec les Ponts et Chaussées entraîne la déchéance de 42 conventions de concession. Les communes concernées verront, dans la majorité des cas, l'électrification de leur territoire se réaliser par l'intermédiaire des syndicats d'électrification auxquels elles avaient adhéré.



Chinon

► La Compagnie chinonaise d'électricité

Maurice Durigneux ne fut pas le seul acteur de l'électrification dans le sud du département. Le 24 mai 1908, Louis Warnecke avait donné le jour à la Compagnie chinonaise d'électricité. Elle demeure une entreprise locale jusqu'en 1927 ; date à laquelle elle étend son champ d'action à l'Ouest et au Sud du département, au Nord de la Vienne, et jusque dans l'Indre. En avril 1932, elle devient propriétaire du Secteur électrique du Barrou. Elle réalise des opérations analogues sur Bourgueuil, Cinq-Mars-la-Pile, Preuilly-sur-Claise et Richelieu. Puis, la Compagnie



Au cours des années 1920-1921, une ligne de 30 000 volts relie Tours au barrage des Maisons-Rouges dans la Vienne, en passant par la poudrerie du Ripault.

chinonaise d'électricité étend considérablement son domaine par l'obtention d'une grande partie des concessions abandonnées par la Compagnie de distribution de force et lumière. En 1946, elle desservira 78 communes et 22 336 abonnés en Indre-et-Loire.

L'électrification rurale : un coût important pour les concessionnaires

Dans les années 1920, les villes et les bourgs les plus importants sont presque tous électrifiés. L'éclairage se généralise et la force motrice commence à se développer. Mais, à l'instar de l'ensemble des territoires de l'hexagone, les zones les plus rurales ne bénéficient pas toutes de cette avancée technologique. Le niveau peu élevé de la consommation d'énergie électrique conjugué au coût important des réseaux très longs interdisent aux concessionnaires de financer seuls les extensions de réseaux nécessaires dans les campagnes. Des moyens de financement complémentaires sont indispensables. Le 2 août 1923, le législateur vote donc la loi autorisant différents dispositifs, parmi lesquels des avances de l'Etat, des subventions... De même, le regroupement des communes en syndicats permet d'exercer en commun les droits résultant des dispositions législatives. En Indre-et-Loire, on assiste à la création de 25 d'entre eux regroupant de 3 à 31 communes. Entre 1925 et 1934, les concessions sont accordées aux deux principales entreprises d'électricité : l'Union électrique du Centre et la Compagnie chinonaise d'électricité. En effet, leurs réseaux traversent toutes les zones rurales. En 1931, on constate déjà

que le vaste programme d'électrification rurale est en bonne voie de réalisation. En 1935, toutes les communes sont alimentées. L'électrification des "écarts" - ces zones en dehors des agglomérations - entreprise vers 1929 s'est poursuivie au-delà de la période de la nationalisation jusqu'à nos jours.

Remerciements à Jean Pinson pour son érudition sur l'histoire de l'électrification du département d'Indre-et-Loire



1981 : l'Alsace-Lorraine devient tourangelle

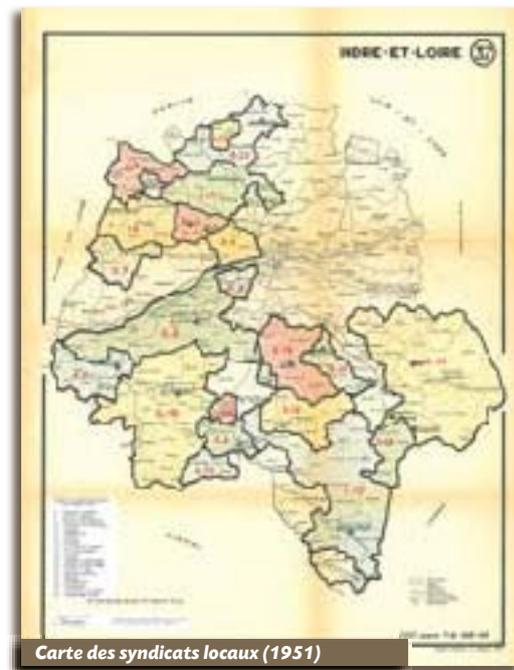
Le 1^{er} janvier 1981, trente-cinq ans après la nationalisation, les districts d'Amboise et de Château-Renault étaient enfin rattachés au centre de distribution mixte EDF-GDF de Tours. En effet, en 1946, plusieurs collectivités échappèrent à la loi, notamment le Service d'électrification rurale du Loir-et-Cher (SER) regroupant plus de la moitié des communes du département. Par conséquent, pour pallier le manque de consistance du centre de distribution EDF-GDF créé à Blois, une partie du territoire du département voisin lui fut confié : "L'Alsace-Lorraine" était née. De nombreuses anomalies en découlèrent : agents du SER nommés par le préfet et payés par le Trésor public du Loir-et-Cher, commune "EDF" isolée dans le réseau départemental, réseau basse tension double avec chaque côté d'une même rue attribuée à deux communes différentes, commune proche de Tours (ex : Vernou) dépendant de Blois... Le 1^{er} janvier 1977, EDF devenait enfin le seul distributeur d'électricité du Loir-et-Cher. Il faudra encore attendre quatre années et de nombreuses péripéties pour que les deux districts soient transférés au centre de Tours.

1937-1992 : une course d'étapes

Un syndicat à l'écoute de ses adhérents

En 1937, les communes ont fait le bon choix en acceptant de se regrouper au sein du nouveau Syndicat intercommunal d'électrification d'Indre-et-Loire (SIEIL). Au cours des soixante-dix années qui ont suivi, le SIEIL n'a pas eu à les décevoir d'avoir pris cette sage décision.

L'arrêté préfectoral du 29 septembre 1937 entérine la création du Syndicat intercommunal d'électrification d'Indre-et-Loire (SIEIL) à l'initiative du sénateur d'Amboise, Emile Gounin (voir page 20). A l'époque, il regroupe 86 communes – dont celles de Saint-Symphorien et Sainte-Radegonde-de-Touraine depuis dissoutes et intégrées à la ville de Tours – et 20 syndicats d'électrification locaux. Dès sa naissance, il a pour mission d'étudier toutes les questions relatives à l'électrification du département, d'organiser le contrôle communal des distributions d'énergies électriques, et de réaliser toute étude administrative, juridique, et technique. Selon l'article 5 des statuts, "le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les collectivités associées à raison d'un délégué par 5 000 habitants".



Carte des syndicats locaux (1951)

La nationalisation des industries électriques et gazières

La loi du 8 avril 1946 officialise la nationalisation des industries électriques et gazières. C'est la naissance d'Electricité de France. En Indre-et-Loire, ce texte concerne l'ensemble de la production et de la distribution d'électricité et de gaz : autrement dit l'UNEC, la CGFE, la Compagnie chinonaise d'électricité, les usines hydroélectriques de Creuse-et-Vienne, ainsi que toutes les autres petites exploitations. Le territoire attribué aux

Seule la coopérative de Ballan-Miré et Savonnières (société anonyme créée en 1924) ne fut pas nationalisée. L'appellation ambiguë de Société coopérative a dû la faire classer dans le groupe des régies. La situation fut régularisée en 1972.

différents centres de distribution EDF-GDF tient compte des zones d'influences des anciennes sociétés et des découpages techniques de réseaux. Amputé des districts d'Amboise et Château-Renault (voir chapitre précédent "l'Alsace-Lorraine"), le centre de Tours (aujourd'hui connu sous le nom de EDF-Gaz de France Distribution Touraine), continue à exploiter 12 communes du Nord de la Vienne et une commune de l'Indre. Cette dernière sera très rapidement rattachée au centre de Châteauroux. En 1952, celui de Poitiers prendra en charge l'exploitation des 12 communes de la Vienne.

Des moyens pour assurer ses missions

En 1949, le SIEIL voit ses statuts modifiés afin de prendre la loi de 1946 en compte. Le Conseil général d'Indre-et-Loire lui reconnaît des attributions importantes en matière de distribution d'électricité et d'intervention pour le compte des communes. Elles portent sur l'étude, l'exécution et le financement des travaux d'extension ou de renforcement des réseaux. Cette délégation est approuvée en assemblée générale

Essentiel FACÉ

Au début du siècle, le développement de l'électrification de la France s'est réalisé prioritairement dans les zones urbaines, dont la démographie et l'économie assuraient la rentabilité de l'investissement des sociétés privées de distribution d'électricité. Devant cette désaffection pour le développement des réseaux en milieu rural, les collectivités locales ont pris l'initiative de l'investissement. En 1936, les pouvoirs publics ont chargé le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) d'organiser une solidarité entre villes et campagnes. La mission première d'extension de l'électrification à l'ensemble des villages et hameaux français a pu être menée à bien au début des années soixante. La nécessité d'un renforcement des réseaux, construits durant la période d'avant-guerre - à une époque où la consommation d'électricité par habitant était beaucoup plus faible qu'aujourd'hui - apparut ensuite. Ce renforcement visait à faire disparaître les chutes de tension de livraison de l'électricité. Les efforts déployés depuis bientôt 30 ans ont pour objectif la disparition de tous les points de livraison subissant une chute de tension sur les réseaux 230 V supérieure à 10 %.



Emile Gounin (1875 – 1967), premier président du SIEIL



“Est autorisée, en Indre-et-Loire, la création d'un syndicat dit « Syndicat Départemental d'Electrification ». Ce sont par ces mots que le préfet Camille Vernet, entérine en 1937 la décision d'Emile Gounin de créer ce qui deviendra par la suite le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire. Il en quittera la présidence en 1965. Dès 1925, pressentant l'impressionnant développement de l'électricité, il fut le promoteur de l'équipement énergétique des campagnes.

Elu en 1919, Emile Gounin demeurera maire d'Amboise jusqu'en 1953, et siégea au Conseil général de 1919 à 1951. Fondateur et premier président de la coopérative d'HLM d'Amboise, il étendit son activité au reste du département.

Sous la présidence de ce précurseur, animateur - Emile Gounin avait le sens de l'information que l'on doit au public - et tout à la fois pionnier, l'Indre-et-Loire devient le département français le mieux équipé sur le plan de l'électrification. Sachant être diplomate et rigide, l'homme pensait plus volontiers à l'avenir d'une collectivité qu'aux destins particuliers.

le 7 novembre 1959. Le 12 août 1960, le SIEIL est reconnu autorité concédante par arrêté ministériel.

Deux ans plus tôt, le Syndicat a reçu compétence pour assurer la gestion du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) et veiller à l'application du cahier des charges conclu avec EDF. Signé pour une durée de trente ans, ce document prévoit notamment le versement au SIEIL des redevances dues par EDF au titre de la concession. Plus tard, en 1976, il bénéficiera de la taxe communale sur l'électricité et du reversement par le Conseil général de la taxe départementale sur l'électricité. Par la suite, le Syndicat a également reçu compétence en matière de desserte des constructions nouvelles (1962) et de travaux d'éclairage public (1966). Enfin, en 1984, la loi de Finances lui attribue la propriété des ouvrages réalisés par ses soins : le SIEIL devient donc maître d'ouvrage.

Du moderne et de l'ancien



*A partir de 1958, le SIEIL revêt sa configuration actuelle en regroupant les **276 communes** du département d'Indre-et-Loire, à l'exception de la ville de Tours.*



Poste tour (UNEC)

1992, la convention de concession

Le 25 novembre 1992, une convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique est signée avec EDF. Elle prend effet le 1^{er} janvier suivant pour une durée de 30 ans, avec une clause de révision tous les 5 ans. Elle fait d'EDF-Gaz de France Distribution Touraine le seul exploitant autorisé des ouvrages concédés. *“Quel changement depuis l'époque où nous allions là où EDF voulait bien nous accueillir pour nos réunions, se souvient Yves Maveyraud, vice-président du SIEIL et maire de Preuilly-sur-Claise. Nous avons eu du mal à obtenir notre autonomie : la DDAF comme EDF nous prédisaient la catastrophe ! Aujourd'hui, le SIEIL est plus fort qu'il y a 30 ans et a établi des relations plus équilibrées avec ses partenaires, dont EDF qui a reconnu le bien fondé du contrôle de ses interventions par le Syndicat.”* Le Syndicat est membre de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) qui l'a notamment appuyé à l'occasion de cette renégociation.

André-Georges Voisin, une longue carrière politique



Né en 1918, André-Georges Voisin succède le 29 juin 1965 au président-fondateur du SIEIL, Emile Gounin. Il est l'artisan de la création de la taxe sur les pylônes haute-tension ; taxe dont bénéficient toutes les communes

traversées par des lignes électriques de plus de 220 000 volts. “Il a su tirer parti de son immense connaissance des questions économiques et fiscales pour proposer un astucieux changement de paramètres de la formule de révision de cette taxe, se souvient René Kelhetter, ancien directeur de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Grâce à lui, les communes ont pu bénéficier de son doublement.” André-Georges Voisin note que ses différents mandats locaux ont facilité sa mission au sein du SIEIL :

“Cette connaissance étendue du terrain me permettait de mieux défendre nos intérêts lors des discussions avec les représentants gouvernementaux.” En 1998, il donne une nouvelle impulsion en conférant de nouvelles compétences au syndicat : le gaz et la cartographie. Il le dote également de ses propres locaux et services, de la maîtrise d'œuvre et du contrôle des concessionnaires.

Maire de l'Île Bouchard, député, sénateur, président du Conseil général, rapporteur du budget de la Coopération pendant de nombreuses années, il est élevé au grade de commandeur de la légion d'honneur dans la promotion du 1^{er} janvier 2001 pour couronner sa longue carrière politique. Le président de la République, Jacques Chirac lui remet cette décoration le 15 mai 2001.

Le 17 mai 2001, après 36 années de fonction et de dévouement au SIEIL, ainsi qu'à la FNCCR, il quitte cette présidence. Il confie à Bernard Cordier, maire d'Azay-le-Rideau, son successeur, le soin de continuer et de développer ses actions.

Le temps de la maturité

Plus autonome, plus professionnel

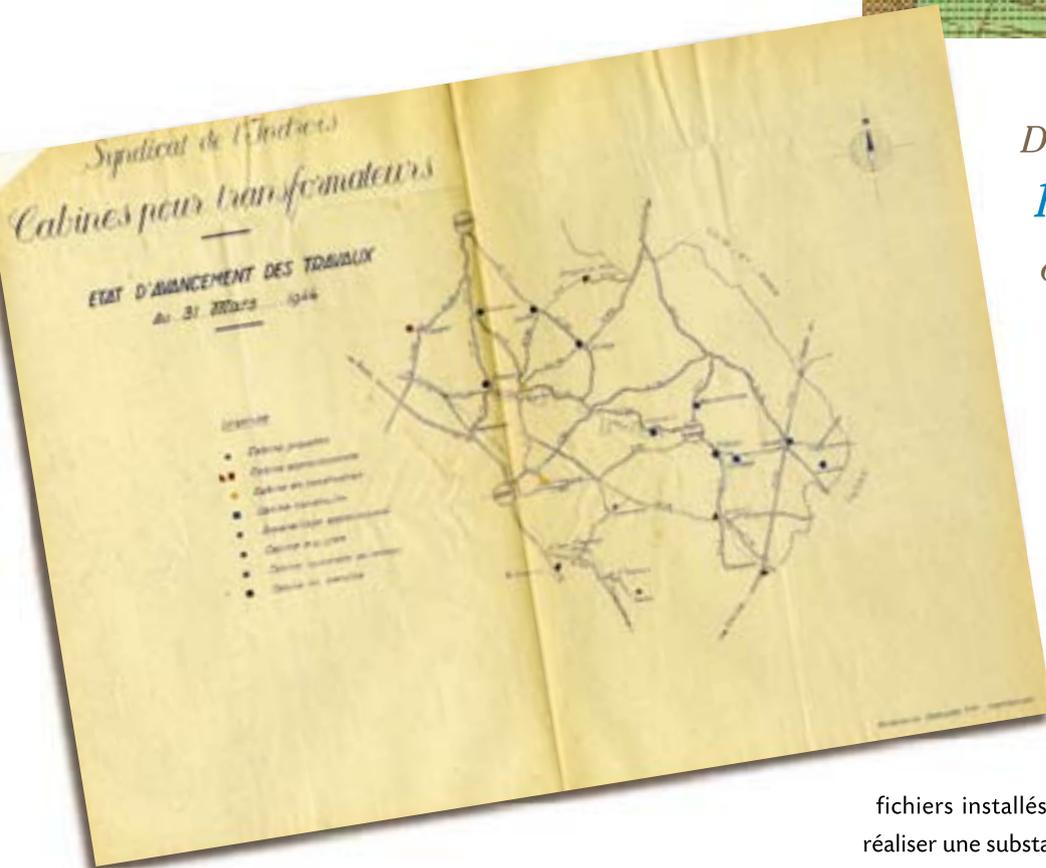
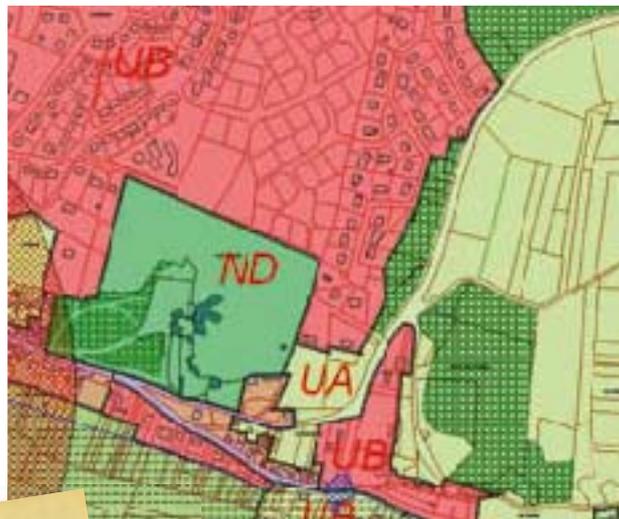
Un deuxième souffle. Voilà ce dont bénéficie le SIEIL lors de son entrée dans les années quatre-vingt dix. C'est le temps de la "saine gestion" et de l'autonomie financière. Un dynamisme retrouvé qui lui permet d'ajouter de nouvelles compétences à sa panoplie de syndicat au service du public.



Au fil du temps, le SIEIL s'est vu déléguer l'exercice de la totalité des compétences des communes adhérentes en matière d'énergie ; notamment pour tout ce qui touche à la gestion du réseau, et à la représentation et la défense de leurs intérêts (particulièrement dans leurs rapports avec le concessionnaire EDF). Au cours de la période 1993-1997, la situation financière du Syndicat se caractérise par la constance des charges de fonctionnement (dixit la chambre régionale des Comptes), un désendettement important (l'encours passe de 164 MF à 123 MF, l'annuité de 34 MF à 23 MF) et une amélioration de l'autofinancement brut. C'est à une véritable refondation du SIEIL que s'emploient André-Georges Voisin et son directeur Dominique Ménard, à ce poste depuis 1993. De 1993 à 2004, l'annuité d'emprunt est divisée par trois, libérant ainsi 1,5 M€ de capacité d'investissement.

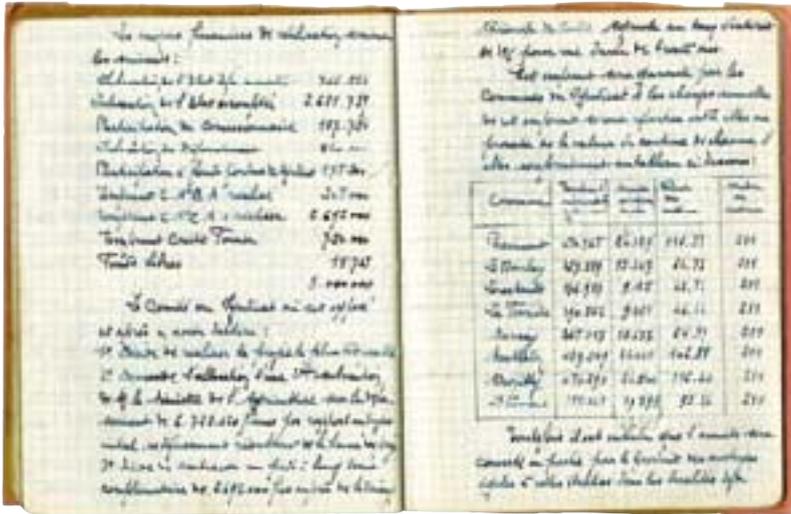


arcanes pour y avoir siégé au titre de président du syndicat primaire dont sa ville fait partie, et en qualité de vice-président du SIEIL depuis 1995. *“Ce syndicat dynamique se devait d’être toujours plus à l’écoute des communes, et de renforcer le lien avec les plus petites, explique-t-il. Dès 1998, André-Georges Voisin nous a donné l’ouverture des compétences du SIEIL comme objectif des 5 à 10 années suivantes. Nous sommes bien dans les temps en ce qui concerne la cartographie.”* C’était une nécessité pour la gestion informatique des réseaux d’électricité dont le SIEIL est maître d’ouvrage ; et aussi une volonté de faire entrer toutes les communes dans l’univers des systèmes d’information géographique. *“Le SIEIL est propriétaire des ouvrages construits*



Depuis 2001,
111 communes ont
opté pour la cartographie
numérisée.

par ses soins, rappelle Dominique Ménard, son directeur. *Partant de là, il était évident que leur numérisation prendrait le cadastre comme base de travail.* Le Syndicat propose donc la numérisation des plans cadastraux aux communes. Celles-ci disposent ainsi des images graphiques de leur réseau associées à l’image littérale des parcelles. Des fichiers installés et mis à jour par le SIEIL leur font ainsi réaliser une substantielle économie.



Déjà 14 communes
ont signé une délégation
de service public gaz
avec le SIEIL.



La compétence gaz



En 1998, le SIEIL a également décidé de se doter de la compétence gaz dans la perspective d'ouverture du marché à la concurrence. L'objectif :

avoir le pouvoir concédant sur l'ensemble des communes déjà alimentées, et sur celle ne le possédant pas encore. Il s'agit alors d'établir un cahier des charges de concession unique visant la péréquation des zones tarifaires. "Le SIEIL a été pionnier en France en matière de délégation de service public, rappelle Bernard Cordier. La première fut réalisée à Azay-le-Rideau." Le SIEIL apporte un double soutien aux communes : en rédigeant leur appel d'offres, et en exerçant le contrôle gaz qui leur permet d'être en conformité avec la loi. Plus que jamais, l'avenir du Syndicat continue à passer par l'adoption de nouvelles compétences de service public, au

nombre desquelles les énergies renouvelables (photovoltaïque, micro-hydraulique, éolien...), l'éclairage public (pour favoriser la rénovation et la sécurisation des réseaux en effectuant d'importantes économies d'échelles sur les appels d'offres)...



Le SIEIL à l'heure européenne

Le 1^{er} juillet 2004, les collectivités, en tant que consommateurs professionnels, avaient accès aux marchés de l'électricité et du gaz. Depuis le 1^{er} juillet 2007, les particuliers sont également concernés. Il convient plus que jamais d'être solidaires pour que les communes – avec le soutien du SIEIL et de la FNCCR – bénéficient encore longtemps de la péréquation des tarifs.

Depuis de longues années, le SIEIL œuvre à leurs côtés pour défendre leurs intérêts. Votre Syndicat s'inscrit logiquement dans la relève de ce défi. Il n'est que le prolongement de la mission que nous ont confié les maires en 1937 : uniformisation des tarifs sur le département, équité de traitement des consommateurs, sécurité et régularité des approvisionnements, protection de l'environnement et efficacité énergétique. A l'heure où l'Europe tarde à se positionner clairement sur les réponses à donner à ces questions, le SIEIL travaille pour apporter la meilleure réponse à ce nouvel environnement. Elle passera probablement par une politique d'achats groupés pour obtenir la qualité que les adhérents sont en mesure d'attendre. Espérons-le, pour plus de soixante-dix années...





Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire
12, rue Blaise Pascal • BP 1314
37013 Tours CEDEX 1
Téléphone : 02 47 31 68 68 • Télécopie : 02 47 05 81 21
Site Internet : www.sieil37.fr • Courriel : sieil@sieil37.fr

